

RALLYE NATIONAL DE BEUZEVILLE HONFLEUR

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 28/08/2023	
Ouverture des Engagements	Lundi 04/09/2023	
Clôture des Engagements	Lundi 23/10/2023 à 23h59	Cachet de la Poste faisant foi
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 28/10/2023 de 9h00 à 19h00 Dimanche 29/10/2023 de 9h00 à 12h00 Vendredi 03/11/2023 de 9h00 à 19h00	Brasserie " Le XV " 60 rue Constant Fouché 27210 Beuzeville
Dates et heures de reconnaissances	Samedi 28/10/2023 de 9h00 à 19h00 Dimanche 29/10/2023 de 9h00 à 19h00 Vendredi 03/11/2023 de 9h00 à 19h00	
Direct / Listes / Classements		http://www.rallygt.net/rnm2023/
Vérifications administratives	Vendredi 03/11/2023 de 17h30 à 20h30 Samedi 04/11/2023 de 7h30 à 8h00	Ecole Élémentaire Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
Vérifications techniques	Vendredi 03/11/2023 de 17h45 à 21h00 Samedi 04/11/2023 de 7h45 à 8h15	Pôle Culturel de la Cidrerie 72 rue de la Libération 27210 Beuzeville
Heure de mise en place du Parc de Départ	Vendredi 03/11/2023 à 17h30	Ecole Élémentaire Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 03/11/2023 à 19h30	Ecole Élémentaire Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
Tableau d'affichage physique	Samedi 04/11/2023	Ecole Élémentaire Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
Briefing des ouvriers et véhicules d'encadrement	Samedi 04/11/2023 à 9h00	Ecole Élémentaire Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
Publication des équipages admis au départ	Samedi 04/11/2023 à 8h45	Voir tableau d'affichage physique
[ETAPE 1] Publication des heures et ordre de départ	Samedi 04/11/2023 à 8h45	Voir tableau d'affichage physique
[ETAPE 1] Départ	Samedi 04/11/2023 à 11h15	Ecole Élémentaire Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
[ETAPE 1] Publication des résultats partiels	Samedi 04/11/2023 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent	Voir tableau d'affichage physique
[ETAPE 1] Arrivée	Samedi 04/11/2023 A partir de 19h30	Ecole Élémentaire Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville

[ETAPE 2] Publication des heures et ordre de départ	Samedi 04/11/2023 à partir de 21h30	Voir tableau d'affichage physique
Tableau d'affichage physique	Dimanche 05/11/2023	Podium du Parc Regroupement Parking Quai Gallien 14600 Honfleur
[ETAPE 2] Départ	Dimanche 05/11/2023 à 9h15	Ecole Elémentaire Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
[ETAPE 2] Publication des résultats partiels	Dimanche 05/11/2023 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent	Voir tableau d'affichage physique
[ETAPE 2] Arrivée	Dimanche 05/11/2023 A partir de 14h37	Parking Quai Gallien 14600 Honfleur
Vérifications finales		Parking Quai Gallien 14600 Honfleur
Taux horaires de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats définitifs du rallye	Dimanche 05/11/2023 <i>dès que possible</i>	Voir tableau d'affichage physique
Vérifications finales	Dimanche 05/11/2023 <i>dès publications des résultats</i>	Parking Quai Gallien 14600 Honfleur

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Normandie organise le **7^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **582** en date du **jeudi 31 août 2023**

Comité d'Organisation

Président :

MAZE Vincent

Membres :

Ecurie Saint-Héliér

Secrétariat du rallye / Adresse / Téléphone :

Espace Champion – 297 rue Louis Pasteur à Beuzeville 27210 – 02.32.57.51.09

Permanence du rallye :

Espace Champion – 297 rue Louis Pasteur à Beuzeville 27210 – jusqu'au vendredi 3 novembre 2023 à 12h00, puis PC Course

Organisateur technique

Nom : **Ecurie Saint-Héliér**

Adresse : **Espace Champion – 297 rue Louis Pasteur à Beuzeville 27210.**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA



1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY.....Licence n°1653 Annick LARUE..... Licence n°19109 Sylvain CHAMPROBERT..... Licence n°18483
Directeur de Course	Jean Claude LEFORESTIER.....Licence n°1756
Directeur de Course délégué au Rallye 2	Jacques LE GALL.....Licence n°9383
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Lucien VARANGLE.....Licence n°36384
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Jean Michel GUEGAN.....Licence n°8072 Philippe MARTIN..... Licence n°2787
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Thierry MOREL Licence n°4906 Hervé LARUE..... Licence n°38286
Directeurs de Course voitures d'encadrement	Michel CARTERON..... Licence n°8442 Francis GROUD..... Licence n°8035
Directeurs de Course délégué aux Parcs	Didier DENIS..... Licence n°132362
Commissaire Technique responsable	Jean Michel DESSE..... Licence n°5538
Commissaire Technique adjoints	Claude OLLIVIER.....Licence n°16353 William BLOT.....Licence n° 236179 Jacques SALENNE.....Licence n°18219 Francis BALLENGHIEN.....Licence n°5641
Commissaires Techniques Rallye 2	Denis PETERS
Médecin chef	Claude CHRISTEL Licence n°9367
Chargés des relations avec les concurrents	Myriam MAWDSLEY.....Licence n°11115 Francis LEVAVASSEUR.....Licence n°5849
Juges de faits	Gaylord BESNARD..... Licence n°202152
Chargé des relations avec la presse	Joachim MAWDSLEY..... Licence n°15063
Chronométrateurs	Jennifer LACHEVRE..... Licence n°194351 Dominique LEBRUN..... Licence n°235844
Classement	Raphael VOISIN.....Licence n°211834
Speaker	Guy VALOT..... Licence n°40101 Laurent HAUGUEL

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur compte pour :

-Coupe de France des Rallyes 2024 – Coefficient 3
-Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des engagés sera régulièrement mise à jour sur le site www.ecuriesainthelie.fr

De même, les convocations pour les vérifications administratives seront également publiées sur le site www.ecuriesainthelie.fr

ARTICLE 2P.ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur doit envoyer à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, avant le **Lundi 23 Octobre 2023 à 23h59**.

RallyGT 19 rue Hamelin 27700 LES ANDELYS	Contact : <i>Raphael VOISIN</i> Mail : rvoisin@rallygt.fr Téléphone : 06.51.77.62.54
---	--

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **70**voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve Régionale est inférieure à 50, la liste des concurrents au rallye National sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 120 équipages au total (épreuve Nationale et épreuve Régionale).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 495 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 990 € (x 2)

Une remise de 45,00 € sera effectuée, par membre de l'Ecurie Saint-Héliér (liste des membres arrêtée au 01/10/2023), participant au 7^{ème} rallye National de Beuzeville Honfleur 2023.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques ne seront encaissés qu'à l'issue des vérifications.

Tout forfait doit être déclaré par écrit, soit par courrier envoyé à l'adresse figurant à l'article 3.1.5P, soit par courrier électronique à l'adresse-mail figurant à l'article 3.1.5P.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition

De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Zone Artisanale
..... 46^{ème} Avenue Royal Marine Commando
..... Beuzeville 27210
&
..... Cour de Communauté de Communes
..... 46^{ème} Avenue Royal Marine Commando
..... Beuzeville 27210

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Additif à venir.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur représente un parcours de **365,400 kms**.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **118,500 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

.....	ES 1 / 3 / 5 d'une longueur de 14,500 kms
.....	ES 2 / 4 / 6 d'une longueur de 12,800 kms
.....	ES 7 / 9 d'une longueur de 11,100 kms
.....	ES 8 / 10 d'une longueur de 7,200 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 28 Octobre 2023 de 9h00 à 19h00

Dimanche 29 Octobre 2023 de 9h00 à 19h00

Vendredi 3 Novembre 2023 de 9h00 à 19h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les primes seront distribuées suivant le tableau ci-après :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Général	500 €	300 €	200 €	150 €
Classe jusqu'à 3 partants	200 €			
Classe jusqu'à 4 partants	400 €			
Classe jusqu'à 10 partants	400 €	215 €		
Classe au-delà de 10 partants	400 €	215 €	150 €	
Féminine (pilote et copilote féminines) Jusqu'à 2 partants	200 €			
Féminine (pilote et copilote féminines) Au-delà 2 partants	200 €	100 €		

Une coupe sera remise aux quatre premiers du scratch, et à chaque équipage recevant une prime.
Les coupes seront remises au podium d'arrivée, les primes, la semaine suivant par voie postale.

ANNEXE n° 1 – PLAN DES INFRASTRUCTURES

